



Rupture CDD en rythme 5x8 pour CDI

Par **pinkie500**, le **04/03/2016** à **16:23**

Bonjour,

J'aimerais avoir des renseignements sur le préavis que je dois effectuer si je démissionne de mon CDD pour un CDI dans une entreprise extérieure.

Je suis actuellement en CDD en 5x8. Mon CDD se termine le 22 août 2016, après une période de 18 mois. Je voulais savoir si je trouve un CDI dans une entreprise extérieure, mon préavis est de 15 jours. Sachant que je suis en 5x8, je voulais savoir si le préavis se calcule sur les jours travaillés c'est-à-dire que mon préavis se décompte sur mes tournées sachant que je peux travailler samedi, dimanche, ou sur une semaine calendaire (lundi au vendredi) ?

Merci.

Par **Lag0**, le **04/03/2016** à **16:24**

Bonjour,

Le préavis est en jours calendaires.

Par **pinkie500**, le **04/03/2016** à **16:29**

merci Lag0 pour ta réponse

Par **morobar**, le **05/03/2016** à **07:48**

Bonjour,

A retenir que la semaine calendaire débute le lundi à Zéro heure et se termine le dimanche à minuit.

Par **Lag0**, le **05/03/2016** à **08:24**

Bonjour morobar,

Je m'interroge sur votre intervention !

Le préavis est ici de 15 jours, donc pas de rapport avec la semaine et qui plus est, même si le délai était en semaines, on se moque de savoir quand commence ou finit la semaine civile (et non calendaire). Un préavis est une durée, s'il était d'une semaine, il pourrait commencer un mardi ou un jeudi...

Par **morobar**, le **05/03/2016** à **17:36**

La voilà la source de mon rappel:

[citation] ou sur une semaine calendaire (lundi au vendredi) ?

[/citation]

Pourquoi se priver d'une correction amicale au passage ?